La Ville de Talence (45 000 habitants), Ville Universitaire au sein de la Métropole de Bordeaux recrute pour son

Ecole Municipale de Musique et de Danse

**un(e) Assistant d'enseignement artistique, discipline formation musicale (h/f) à temps non complet 10h30**

Au sein de la Direction des Affaires Culturelles et Ville dynamique et attractive, l’École Municipale de Musique et de Danse de Talence (1000 élèves, 54 enseignants) est un établissement spécialisé d’enseignement artistique.

 L’établissement se projette à l’horizon 2027 dans le Pôle des pratiques artistiques réunissant dans un tout nouveau bâtiment au Château des arts, la musique, la danse, le théâtre et les arts plastiques.

**Missions**

Vous êtes placé(e) sous l’autorité de la directrice de l’EMMD

Assurer un enseignement de la musique au sein du Département Petite enfance-enfance l'EMMD (ateliers bébés musiciens, éveil, éveil musique et danse, initiation)

Les missions comportent 2h hebdomadaires d’interventions dans les crèches de la ville

Montage de projets en lien avec les équipes pédagogiques (musique, danse) comme avec d'autres partenaires

Participer à la réflexion pédagogique au sein du département de Formation musicale

Participer à la vie culturelle de l'EMMD et de la collectivité.

**Grade(s) :**

Assistant d'enseignement artistique

Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe

Diplôme universitaire de musicien intervenant

**Poste à pourvoir le :** 01/09/2025

**Type d'emploi :** remplacement professeure cause départ à la retraite

**Temps de travail :** Temps incomplet 10h30 par semaine

Les candidatures sous format PDF (lettre de motivation + CV) sont à adresser à : SRHrecrutement@talence.fr

Monsieur le Maire
Direction des Ressources Humaines

BP10035
Rue du professeur Arnozan

33401 Talence cedex

\* Pour tous renseignements complémentaires, ou pour obtenir la fiche de poste vous pouvez contacter la Direction des Ressources Humaines au 05.56.84.78.54 ou l’EMMD au 05 56 84 78 51

Travailleurs handicapés

Nous vous rappelons que conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le statut général des fonctionnaires, la Loi du 26 janvier 1984 portant statut général des fonctionnaires territoriaux et le décret régissant le cadre d'emplois correspondant. Nous vous rappelons toutefois, qu'à titre dérogatoire, les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.